

# JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Samedi 6 janvier 2018 – numéro 1 Journal Officiel d'Annonces Légales, d'Informations Générales, Juridiques, Judiciaires et Techniques depuis 1898



**N**ous avons eu l'occasion au cours de l'année 2017 de nous faire l'écho de nombreux événements, colloques, congrès, rentrées solennelles, interviews concernant le monde judiciaire, juridique et comptable. Nous avons également annoncé et suivi des réformes, évoqué aussi bien les craintes de certains, mais aussi les espoirs de tous les professionnels du droit et du chiffre en l'avenir. Des lendemains qu'il va falloir dompter en s'adaptant inévitablement aux contraintes liées à l'ubérisation des professions pour que chacun y trouve néanmoins sa place. Notre beau pays s'oriente vers de multiples modernisations déclenchant la modification de pratiques, fonctions et statuts antérieurement existants. Des métiers se transforment, apparaissent, disparaissent et pour certains qui ont acquis une notoriété ou une valeur après plusieurs générations d'investissement, il va falloir repartir à zéro, voire se recycler. Alors, dans cet environnement mouvant, les professionnels vont devoir faire preuve d'adaptabilité en oubliant éventuellement la notion de transmission, peut-être même celle de patrimoine.

Les éditeurs de journaux spécialisés, comme d'autres s'inquiètent. Notre modèle économique s'appuie principalement sur des recettes d'abonnements et publicitaires et dans notre cas spécifique, celui des annonces légales. L'information légale en France repose sur trois piliers que sont les journaux d'annonces légales, les greffiers des tribunaux de commerce et le Bodacc réunis sous le portail [www.PPLE.fr](http://www.PPLE.fr). Elle permet ainsi une transparence dans les affaires. Moderniser, simplifier les circuits actuels de l'information légale, pourquoi pas. Mais pas au détriment de la qualité, de la diffusion et de la fiabilité qu'offre le support papier. Pas non plus au détriment de la viabilité des entreprises de presse qui assurent une diversité des sources d'information et par là-même contribuent à la liberté de la presse et à la liberté d'expression en France.

Je vous présente à vous et vos proches tous mes vœux les plus sincères de joie, de santé et de réussite pour l'année 2018, durant laquelle le *Journal Spécial des Sociétés* soufflera ses 120 bougies.

Myriam de Montis

**24 h chrono pour rebondir**  
2<sup>e</sup> journée nationale dédiée au rebond  
des entrepreneurs - p.2



**Entretien avec Yves Lelièvre**  
Ancien président du tribunal de commerce  
de Nanterre et de la conférence générale  
des juges consulaires de France - p.6



**Cercle Turgot – Observations générales**  
sur le contexte géopolitique - p.14



Journal habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine,  
Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise — Parution : mercredi et samedi  
8, rue Saint Augustin — 75002 PARIS — Internet : [www.jss.fr](http://www.jss.fr)

Téléphone : 01 47 03 10 10

Télécopie : 01 47 03 99 00

E-mail : [redaction@jss.fr](mailto:redaction@jss.fr) / [annonces@jss.fr](mailto:annonces@jss.fr)

# 24 h chrono pour rebondir

## 2<sup>e</sup> journée nationale dédiée au rebond des entrepreneurs



CCI Paris, 8 décembre 2017

Chaque année en France, près de 60 000 entreprises font faillite. Un échec vécu très souvent comme un traumatisme par les chefs d'entreprise. Pour leur permettre de sortir de leur isolement et de rebondir au plus vite, l'association Second Souffle et la chambre de commerce de Paris ont organisé, le 8 décembre 2017, une journée nationale dédiée au rebond des entrepreneurs, « 24 h chrono pour rebondir ». Objectif : permettre à ces professionnels en difficulté d'échanger, de partager et de préparer leur nouveau projet. Pour cette 2<sup>e</sup> édition, 400 entrepreneurs et 40 partenaires se sont réunis autour d'un programme riche en témoignages, tables rondes, forum emplois, etc.

**E**n France, près d'une entreprise sur deux ne survit pas au-delà des cinq premières années, et 60 000 doivent cesser toute activité. Des situations souvent très mal vécues par les entrepreneurs, qui ont beaucoup de mal à s'en remettre. Car, si, aux États-Unis, l'échec entrepreneurial est considéré comme un passage obligé, naturel, voire opportun, dans l'Hexagone on a tendance à avoir honte de ses échecs et donc à stigmatiser ceux qui échouent. Il n'existe pourtant pas d'action ou d'initiative sans prise de risque. C'est pourquoi, depuis deux ans maintenant, l'association Second Souffle et la CCI de Paris organisent ensemble une journée nationale dédiée au rebond des entrepreneurs en difficulté. L'occasion de valoriser l'expérience entrepreneuriale comme un potentiel de compétences à explorer, mais aussi de permettre aux entrepreneurs de repartir sur de nouvelles bases. L'opportunité également, pour ceux qui veulent se lancer dans un nouveau projet, d'échanger, de partager et de préparer au mieux leur succès. Grâce au soutien de partenaires de taille comme le ministère de l'Économie et des Finances (DGE), l'agence France entrepreneur, l'Apec, Pôle emploi, etc., les organisateurs ont pu organiser, tout au long de cette journée, conférences, tables rondes, espace forum, témoignages, espace coaching, etc. Comment ne pas dramatiser et se relever après un échec ? Comment s'entourer de bons conseillers pour avancer ? Comment se lancer dans un nouveau challenge ? Autant de problématiques auxquelles ont tenté de répondre les intervenants de ce jour, lors de conférences animées par Frédéric Lampire, lauréat Réseau Entreprendre 1998.



Olivier Torrès

### REBONDIR EN SANTÉ

La première d'entre elles a été menée par Olivier Torrès, président fondateur de l'observatoire AMAROK, dont l'objectif est de sensibiliser l'opinion publique à l'importance de la santé des travailleurs indépendants qu'ils soient artisans, commerçants, dirigeants de PME ou professions libérales. « *La santé des chefs d'entreprise est un sujet un peu tabou* », a expliqué Monsieur Torrès en préambule. Lui-même s'y est intéressé en 2012, après avoir constaté avec stupéfaction qu'il n'existait aucun service de santé au travail pour les trois millions de travailleurs non salariés en France. Certes, la loi de 1946 fut jadis un véritable bond en avant pour la santé des ouvriers et salariés, mais pour les entrepreneurs qui peuvent eux aussi être en

proie à une fatigue intense, rien n'a été prévu. L'intervenant a avoué avoir été également frappé par le sujet du suicide patronal, et par les non-dits qui entourent ce phénomène dramatique. Ce constat l'a incité à mettre en place un observatoire de recherches. Quels furent les résultats de ces dernières ? AMAROK a mis en évidence le fait que les entrepreneurs sont rarement conscients de leur fatigue, ou de l'importance de leur sommeil. Bien souvent, ils disent n'avoir pas le temps d'être malades. Ils sont dans le déni. Or, pour Olivier Torrès, la santé du chef d'entreprise est un sujet politique. Au sens premier du terme, a-t-il ajouté : il faut remettre l'entrepreneur au centre de la cité (*polis*). Il ne faut en effet pas oublier que les PME en France représentent plus de la moitié de l'économie. Or, nous avons tendance à ne parler que des « *grands* », ce qui conduit à se forger une vision du monde à partir de ces derniers. En réalité, « *ce n'est pas parce que l'entrepreneur a tendance à s'oublier que la société doit oublier l'entrepreneur* ».

Au cours de ses recherches, l'expert a expliqué avoir constaté que deux facteurs essentiels fragilisent la santé des chefs d'entreprise : le stress (facteur premier d'épuisement) et l'incertitude du carnet de commandes. Il s'est alors appuyé sur les ouvrages d'un chercheur israélien, Aaron Antonovsky, professeur de sociologie considéré comme le père de la salutogenèse, pour trouver des solutions au mal-être des entrepreneurs. C'est en effet en discutant avec des rescapés de la Shoah que le professeur Antonovsky a élaboré, dans les années 50, sa théorie de la salutogenèse (par opposition à la pathogenèse qui étudie les causes des maladies), pour expliquer les facteurs

de survie et d'adaptation des survivants. Comment transposer cela au cas des chefs d'entreprise en difficulté ? Il faut déterminer quels sont les facteurs favorables pour la santé. Le premier d'entre eux consiste à croire que l'on est soi-même maître de son destin. Selon l'intervenant, on vit beaucoup mieux quand on comprend cela.

Mais être maître de sa vie, cela signifie que « si je réussis c'est grâce à moi, et si j'échoue c'est de ma faute. Et j'assume, et je rebondis ». Le deuxième facteur est l'endurance : avoir l'instinct du rebond. Ne pas sombrer à chaque épreuve. Enfin, il faut être optimiste. La passion peut également faire partie du concept de salutogénèse, a expliqué Monsieur Torrès.

L'intervenant a conclu son propos en développant deux allégories. D'abord l'histoire de Robinson, dans *Vendredi ou la vie sauvage* de Michel Tournier, qui échouant sur une île déserte la nomme « île de la désolation », avant de se raviser, au moment où tout semble perdu, pour la rebaptiser « *Speranza* » (espérance). Ce simple changement d'attitude va lui permettre de s'en sortir et de rencontrer un ami. De même, on trouve chez Charles Péguy l'histoire de trois hommes qui portent de très grosses pierres. Le premier est épuisé, car il trouve son fardeau trop lourd. Le deuxième est fatigué, lui aussi, mais décide de construire un mur. Quant au dernier, plus ambitieux, il déclare vouloir, avec ces roches, construire une cathédrale. Il introduit donc de la transcendance dans son action ; or, pour Olivier Torrès, « un homme ou une femme qui instaure de



Valérie Quivogne

la finalité en tout ce qu'il fait peut être heureux en toute situation ». Entreprendre est donc primordial pour la santé, car on intronise alors une certaine forme d'intentionnalité dans sa vie. « Car créer son entreprise, c'est comme créer son monde », a terminé l'intervenant.

**REBONDIR AVEC SON ENTREPRISE** |||||

Pour la deuxième table ronde, étaient invités à s'exprimer Bruno Delcampe, directeur fondateur de SOS Entrepreneur ; Marc Binné, président fondateur du dispositif APESA et Valérie Quivogne du CJD Paris (Centre des jeunes dirigeants d'entreprise).

Monsieur Delcampe a expliqué avoir créé son association SOS Entrepreneurs alors que lui-même venait de perdre sa boîte. D'ailleurs, la plupart des bénévoles de cette association sont des entrepreneurs qui ont déjà connu de grandes difficultés, et des défis à relever pour pouvoir s'en sortir. L'association, dont le slogan emprunté à Oscar Wilde « *La vraie valeur d'un homme réside, non dans ce qu'il a, mais dans ce qu'il est* », se charge de former et d'accompagner les entrepreneurs en difficulté (souvent incapables de prendre des décisions constructives à ce moment-là) pour traiter les points indispensables au redressement : suivi du carnet de commandes, gestion de la trésorerie quotidienne, lecture de la réalité de l'entreprise... Outre la capacité à faire sortir ces chefs d'entreprise de leur solitude en leur offrant une écoute attentive, chez SOS entrepreneurs, tous sont des « experts de crise », a expliqué Bruno Delcampe. Chacun d'entre eux est très bien formé à la mise en œuvre de plans de continuation, car il est essentiel « de créer autre chose avant d'être liquidé ». De plus, a ajouté l'intervenant, « cela coûte moins cher à un pays d'aider les entreprises en difficulté que d'attendre qu'elles mettent la clé sous la porte ».

S'est ensuite exprimée Valérie Quivogne, qui représentait ce jour-là le CJD de Paris. Cette dernière, bénévole dans l'association depuis douze ans et chef d'entreprise, a expliqué que le CJD existait depuis 1938. Depuis sa création, ce centre, composé de 5 000 chefs d'entreprise réunis au sein de 117 sections en France et dans 14 pays, s'est donné pour mission de militer pour une économie responsable et respectueuse de chacun. La section de Paris, avec près de cent jeunes dirigeants, est la plus importante de l'Hexagone. Elle est constituée de plusieurs commissions. Entre autres : « *Rebondir en conscience* », qui existe depuis deux ans, est formée d'entrepreneurs ayant rebondi, et permet aux participants d'échanger afin de

**ENTREPRISE**

24 h chrono pour rebondir – 2<sup>e</sup> journée nationale dédiée au rebond des entrepreneurs . . . . . 2  
3<sup>es</sup> Rencontres Centraliens-Medef  
Pour une France d'entrepreneurs innovants . . . . . 8

**AGENDA**

5

**INTERVIEW**

Entretien avec Yves Lelièvre – Ancien président du tribunal de commerce de Nanterre et de la conférence générale des juges consulaires de France . . . . . 6

**AU FIL DES PAGES**

Code de commerce 2018 – 113<sup>e</sup> édition . . . . . 7  
Les 10 commandements de l'entrepreneur . . . . . 9  
Protection des données personnelles  
Se mettre en conformité pour le 25 mai 2018 . . . . . 13

**VIE DU DROIT**

Baromètre des juristes d'entreprise 2017  
Entre croissance et mutation. . . . . 10  
Ministère de la Justice – Projet de loi relatif à la protection des données personnelles . . . . . 11  
CNIL – L'avis de l'institution sur le projet de loi relatif à la protection des données personnelles. . . . . 12

**ÉCONOMIE**

Cercle Turgot – Observations générales sur le contexte géopolitique . . . . . 14  
DGCCRF – Enquête sur les pratiques commerciales des plateformes numériques. . . . . 15  
CESE : rapport « *tourisme et numérique* »  
Les nouveaux modes de promotion et de commercialisation de l'offre touristique dans le collimateur . . . . . 16

**CHRONIQUE**

Actualité du droit des sociétés . . . . . 18

**EMPREINTES D'HISTOIRE**

Quels étaient les militaires servant le roi de France qui échappaient à sa justice ? . . . . . 23

**ÎLE-DE-FRANCE**

Évry – La ville s'engage dans la lutte contre les violences faites aux femmes. . . . . 24

**ANNONCES LÉGALES**

25

**JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS**

LES ANNONCES DE LA SEINE

Éditeur : S.P.P.S.  
Société de Publications et de Publicité pour les Sociétés  
8, rue Saint Augustin – 75080 PARIS cedex 02  
R.C.S. PARIS B 552 074 627  
Téléphone : 01 47 03 10 10 – Télécopie : 01 47 03 99 00  
Internet : www.jss.fr – e-mail : redaction@jss.fr

Directrice de la publication : Myriam de Montis  
Directeur de la rédaction : Cyrille de Montis  
Secrétaire générale de rédaction : Cécile Leseur

Commission paritaire : 0622 1 83461  
I.S.S.N. : 0994-3587  
Périodicité : bihebdomadaire  
Imprimerie : Roto Presse Numeris

Vente au numéro : 1,50 € Abonnement annuel : 99 €

Copyright 2018  
Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

trouver des solutions concrètes ; et le GAD, « groupe d'aide à la décision » est constitué de bénévoles qui accompagnent les chefs d'entreprise pour la résolution de problèmes financiers ou humains. L'essentiel pour les bénévoles étant de sortir les dirigeants de leur solitude. Le Centre des jeunes dirigeants d'entreprise « leur donne la possibilité de faire ce pas de côté pour avoir une vision différente de leur société ». On amène les chefs d'entreprise à comprendre qu'« il n'y a pas d'échec. Il n'y a que des expériences qui permettent de trouver des solutions », a conclu Madame Quivogne.

Enfin, Marc Binnii, président fondateur d'APESA (Aide psychologique pour les entrepreneurs en souffrance aiguë), a livré son expérience. Greffier du tribunal de commerce de Saintes, l'intervenant a expliqué avoir créé le dispositif APESA avec un psychologue clinicien, Jean-Luc Douillard, en septembre 2013. Ce dernier faisait une conférence sur « la prévention du suicide en milieu carcéral », le greffier s'est alors rapproché de lui afin de lui proposer la création d'un dispositif à destination des entrepreneurs. Depuis la crise de 2008, Marc Binnii avait en effet noté une augmentation fulgurante du nombre d'entreprises en difficulté et de chefs d'entreprise en détresse dans les tribunaux de commerce. Ainsi, en France, on ne compte pas moins de 600 suicides d'entrepreneurs par an. Un phénomène qui existe depuis longtemps, certes, mais c'est seulement au début du XX<sup>e</sup> siècle qu'on a commencé à en parler publiquement. Le sociologue Émile Durkheim écrivait ainsi :

« Qui peut agir dans ce domaine ? Pas l'État, pas la religion, pas la famille, mais les organisations professionnelles ». Ce message, il semble que Marc Binnii l'ait entendu en mettant en œuvre ce dispositif au sein du tribunal de commerce de Saintes. « Nous sommes aux avant-postes d'une grande souffrance et voyons toute la journée des gens au bout du rouleau », a-t-il expliqué. Si APESA n'est pas un numéro vert, l'association forme les professionnels qui interviennent auprès des entrepreneurs à oser aborder les questions de psychologie. Ces professionnels deviennent ainsi des « sentinelles » qui orientent les entrepreneurs en détresse vers des psychologues qui travaillent en collaboration avec eux. APESA, c'est donc environ 800 « sentinelles », 600 psychologues mobilisés dans toute la France, et 42 juridictions commerciales qui ont adopté le dispositif. Aujourd'hui, l'association dispose également du soutien de certains procureurs de la République. Ceux-ci ont en effet observé plus de souffrance dans les tribunaux de commerce que dans les tribunaux correctionnels (hospitalisation d'urgence de certains entrepreneurs qui vendent leur entreprise...). Selon Marc Binnii, en plus d'apporter de l'aide psychologique, les interventions des membres d'APESA pourraient, à terme, peut-être faire évoluer les textes officiels. Il a ainsi pris l'exemple des pays anglo-saxons où il existe depuis longtemps des dispositifs de prévention de la souffrance morale financés par les plus grandes institutions. En France, puisqu'on stigmatise l'échec, quand on échoue, on est quasiment marqué au fer



Yves Lelièvre

rouge. Ainsi, « ad vitam aeternam », tout le monde a accès aux données concernant une entreprise, et certaines personnes, comme les banquiers, utilisent ces informations afin de refuser un prêt, par exemple. Pour le greffier du TC, il faudrait instaurer une sorte « de droit à l'oubli ».

REBONDIR AVEC UNE PROCÉDURE

Yves Lelièvre, président de l'association RE-CRÉER et ancien président de la Conférence générale des juges consulaires de France, et Philippe Mandon, entrepreneur et administrateur de l'association RE-CRÉER, ont ensuite livré leurs pistes de réflexion pour accélérer le rebond des entrepreneurs en difficulté.

Yves Lelièvre a expliqué que l'objectif premier de son association est d'améliorer les relations de l'autoentrepreneur en difficulté avec les tribunaux. « Il faut faire évoluer les relations entre la loi, les tribunaux et les entrepreneurs », a-t-il préconisé. À l'origine, RE-CRÉER est née du vécu de deux hommes : un dirigeant d'un groupe de 500 salariés qui a déposé le bilan et de son expert-comptable. Tous les deux se sont rendu compte qu'il n'existait aucune véritable aide en faveur des chefs d'entreprise pour se RE-CRÉER. L'association poursuit ainsi deux buts : offrir un réconfort moral et pratique aux entrepreneurs, et lever les obstacles aux rebonds. Elle est composée d'hommes ou de femmes dotés d'une double expertise : chefs d'entreprise qui ont déjà vécu des difficultés voire des déboires judiciaires et en même temps juges de tribunaux de commerce. « Tous les juges consulaires bénévoles viennent du monde de l'entreprise, et tous



Valérie Quivogne, Bruno Delcampe, Marc Binnii et Frédéric Lampire

ont connu des difficultés de paiement », a précisé Yves Lelièvre. Les tribunaux de commerce fonctionnent au nombre d'appels, et ce sont les instances judiciaires les plus rapides à traiter les opérations. Il faut en effet en moyenne cinq mois à un TC pour clore une affaire, contre sept mois et demi pour les TGI, et dix-neuf à vingt mois pour les prud'hommes. L'efficacité des tribunaux de commerce n'est donc plus à prouver. Or, les chefs d'entreprise ne se tournent vers les TC souvent qu'en dernier recours, « s'ils ont autant de difficultés, c'est qu'ils saisissent les TC beaucoup trop tard », a ainsi expliqué Yves Lelièvre. De plus, pour ce dernier, une mauvaise gestion de la trésorerie est souvent au fondement des déboires rencontrés par les entrepreneurs : « quand il y a difficulté, c'est souvent, qu'il n'y a aucune anticipation du chef d'entreprise de sa trésorerie du jour, des mois, des années à venir ». Mais quelles sont les solutions proposées par le TC ? Dans un tribunal de commerce, a-t-il expliqué, avant d'en arriver à la procédure de liquidation, qui est le point le plus délicat, il existe des procédures de redressement, des plans de sauvegarde, des procédures de conciliation pour aider les entrepreneurs avant qu'il ne soit tard. Pour les accompagner au mieux, l'association RE-CRÉER met à leur disposition deux outils principaux. D'abord une écoute téléphonique : un ancien juge du tribunal de commerce, expert en prévention des difficultés des entreprises et procédures judiciaires amiables et collectives, se met à l'écoute d'un chef d'entreprise en difficulté pour le guider vers des solutions possibles ou lui apporter simplement une oreille attentive. Des ateliers pour rebondir ensuite. L'objectif

étant de rompre l'isolement en partageant avec ses pairs ses difficultés et de trouver ensemble comment résoudre les problèmes. « En France, on commence à s'intéresser au rebond de celui qui est tombé », a reconnu Monsieur Lelièvre, avant d'ajouter que l'idéal serait qu'il existe chez nous un droit à l'oubli pour permettre à ceux qui ont échoué de ne pas rester enfermés dans cet échec. Puis s'est exprimé Philippe Mandon. Il a livré à l'assistance un témoignage poignant sur son expérience malheureuse, il y a quelques années. « La période 2008-2009 a été très difficile pour moi », a-t-il débuté. Il dirigeait en effet une société de communication qui a dû fermer, car en plus de la crise, il s'était fâché avec son associé. « J'ai vécu le pire que je pouvais vivre sans jamais l'avoir imaginé », a-t-il raconté. À l'époque, il a en effet perdu 35 % de son chiffre d'affaires du jour au lendemain, s'est fâché avec sa femme et ses amis, et a dû finalement mettre l'ensemble du groupe au tribunal de commerce pour cause de cessation de paiement. Il a ainsi vécu la liquidation de son groupe : « c'est d'une violence extrême », a-t-il confessé. Mais, il a heureusement rebondi grâce à un ami qui a été pour lui « un élément déclencheur ». Celui-ci lui a d'abord fait prendre conscience qu'il était en dépression, en burn-out avant de l'inciter à s'interroger sur sa part de responsabilité dans ce qu'il était en train de vivre. Après quelques séances chez la psychologue, « j'ai trouvé des réponses à mes questions, et fait la lumière sur mes erreurs ». Une d'entre elles concernait la gestion de sa trésorerie, dont il avait chargé sa sœur, à qui pourtant il n'osait demander ce qu'il voulait. « Il faut absolument éviter la famille », a-t-il préconisé à l'assistance, « car les liens de travail sont dans ce cas chargés d'affect ». « Ne prenez jamais un expert-comptable qui est un de vos amis, mais celui qui va vous ennuyer et vous montrer là où vous vous trompez ! », a-t-il ajouté. Cet intense travail de discernement lui a permis de rebondir et de prendre conscience des solutions qui existaient. Car, des possibilités de rebond il y en a à tout moment, « c'est la solitude et l'enfermement personnels qui sont à la source de la non-vision des solutions qui existent », a-t-il expliqué. En outre, a-t-il conclu, « J'ai rebondi, car j'ai accepté ma part de responsabilité ». Vivement applaudi, tous ont compris ce jour avec lui que reconnaître son échec est la première étape vers la reconstruction.



Philippe Mandon

Maria-Angélica Bailly  
2018-3498



## CERCLE MONTESQUIEU ET DLA PIPER

Comment piloter efficacement des équipes juridiques délocalisées et multiculturelles ?

11 janvier 2018

Sciences Po

27, rue Saint Guillaume 75007 Paris

Renseignements : 01 84 20 26 60

contact@cercle-montesquieu.fr

www.cercle-montesquieu.fr/agenda/435 2018-2532

## CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS

Familles recomposées : droit des beaux parents par rapport aux enfants, la transmission du patrimoine du patrimoine aux enfants, beaux enfants...

11 janvier 2018

12 avenue Victoria, 75001 Paris

Renseignements : 01 44 82 24 00

www.paris.notaires.fr/rendez-vous

vous/2018-01-11-180000-2018-01-11-190000/

conference-familles-recomposees-droit-des-beaux

2018-2529

## AFJE PAYS DE LOIRE, AFDC ET LE CABINET AXLO AVOCATS

Actes et contrat électroniques : quel cadre et quelle sécurité ?

18 janvier 2018

Université de Nantes Secteur Petit Port,

Campus Tertre, salle 108b – Bâtiment 6

Chemin de la Censive du Tertre 44313 Nantes

Renseignements : Virginie Pain

afje.paysdeloire@gmail.com

www.afje.org/agenda/1448

2018-2543

## DEFHSS – ASSOCIATION DES JURISTES ET ENTREPRENEUR(E)S

Banque & Finance n° VI : Quels nouveaux paradigmes pour l'aide à l'investissement des entreprises ?

22 janvier 2018

Palais du Luxembourg – Salon Pourpre

15 ter, rue de Vaugirard 75006 Paris

Renseignements : Odile Lajoux 06 79 64 80 01

defhiss@gmail.com

2018-2533

## COMITÉ D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DU VAL-D'OISE

Val-d'Oise : Quel place pour les entreprises dans la Charte du développement durable du département ?

24 janvier 2018

Conseil Départemental du Val-d'Oise

2, avenue du Parc Bât F – 3<sup>e</sup> étage 95000 Cergy

Renseignements : Chrystel Berterretche 01 34 25 32 43

c.berterretche@ceevo95.fr

www.ceevo95.fr

2018-2534